

ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1^{er}. ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 882 / 826

le 19 octobre 2012

à 17 heures 46

est né(e) (2) Andréa,Julia,Louise

GILERTON

Suivant déclaration conjointe

du choix du nom en date du : 19-10-2012

(1^{re} partie

2^{de} partie

du sexe féminin à TOURNAN-EN-BRIE
(Seine-et-Marne)

[3]

reconnu(e) (4) le 30 aout 2012 en la mairie
de PONTAULT-COMBAULT par des
père et mère

Délivré conforme aux registres le 08 novembre 2012

L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES (5)



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filière maternelle peut être indiquée au moyen de l'acte de naissance de l'enfant dont le nom est inscrit dans l'extrait par : « de [prénoms, nom] née le ... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms Arnaud, Cyril
Julien
Nom (1) GUERTON

(1^{re} partie
2^{de} partie
(1)

Né le 17 octobre 1985,
à 14 heures 40 minutes
à Mouy - sur - Marne
Val de Marne
de (2) Patrick GUERTON
et de (2) Jeanne, Sylviane GRENIER

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1423
le 21 novembre 2012

MENTIONS MARGINALES [4]**MARIAGE** célébré à

le à heures ;
Les futurs époux ont déclaré (5)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES [4]

(1) Lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ».
(2) Prénoms et nom du père et de la mère. (3) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements (4) de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(5) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par maître..., notaire à... ».